ROYAUME DE BELGIQUE

OSCE- Varsovie mardi le 27 septembre 2016

Conférence de l'implémentation de la dimension humaine

Session 12 : Libertés fondamentales I : y compris la liberté de pensée, conscience, religion ou conviction

DECLARATION DE LA BELGIQUE

La Belgique est très attachée aux principes de la liberté de religion et de conviction, valeurs nécessaires au bon fonctionnement d'une société démocratique.

Aussi, notre pays fait-il sienne la recommandation de l'OSCE dans laquelle la liberté de religion et de croyance, d'une part et d'autre part, l'aspect de la sécurité doivent être mises en balance. Cependant, il attache la même importance à la liberté de pensée et à son émanation étant la liberté d'expression. Ces valeurs consacrées dans le droit positif belge, sont d'ailleurs également approuvées par d'autres organismes internationaux, dont la Belgique est membre.

En Belgique, chaque individu est libre de faire ou non partie d'une communauté religieuse ou d'une philosophie non-confessionnelle, de la respecter et d'en faire l'expérience publiquement.

En outre, les autorités civiles doivent s'abstenir de déterminer le contenu de toute doctrine ou conviction, ou d'intervenir dans l'organisation interne d'un culte ou d'une philosophie non-confessionnelle.

Les relations internes entre les ministres d'un culte, ou membres d'une philosophie non- confessionnelle, sont indépendantes et jamais soumises aux décisions prises par les autorités civiles.

Ceci implique, toutefois, que la pratique de ces libertés ne peut être un prétexte pour la propagation d'idées radicales et ne peut jamais aller à l'encontre les principes sur lesquels est bâtie la société démocratique et inclusive. En outre, chaque religion ou philosophie non-confessionnelle doit s'abstenir de toute activité portant atteinte à l'ordre public et de toute activité qui peut mettre en danger certains aspects de la sécurité publique.

En outre, différents cultes sont reconnus dans notre pays parce que, pour des raisons historiques, ils y sont déjà présents depuis longtemps, mais aussi parce qu'ils ont une très grande importance sociale pour des dizaines de milliers d'adhérents. Il existe également un élargissement pour les philosophies non- confessionnelles. Ceci n'empêche pas les autres religions d'exercer leur culte et de manifester leurs opinions.